

Image not found or type unknown



Donation au dernier vivant ou communauté universelle

Par **babybleuet_old**, le **02/10/2007** à **10:06**

voici notre situation , nous sommes marié et venons de de faire construire une maison , nous n'avons pas fait de contrat de mariage au préalable !
J'ai de mon cote une fille d'une precedente union ainsi que mon mari une fille d'une precedente union de plus nous avons un petit garçon en commun .
On nous a parler d'une donation au dernier vivant, afin de préserver si decés de l'un ou l'autre .
nos amis on t'il eu raison de nous prevenir ????
de plus quelle difference y a t'il entre donation au dernier vivant et communauté universelle ??
MERCI pour vos reponses